



COMPAGNIE DE TRANSPORTS AU MAROC - CTM
Société anonyme au capital de 122.597.800,00 dirhams
Siège social : Km 13,5 Autoroute Casablanca-Rabat - CASABLANCA
R.C. Casablanca n°30 831

AVIS DE REUNION VALANT AVIS DE CONVOCATION

Les actionnaires de la société « **COMPAGNIE DE TRANSPORTS AU MAROC - CTM.SA** », société anonyme au capital de 122.597.800,00 dirhams divisé en 1.225.978 actions de 100 dirhams chacune et dont le siège social est à Casablanca, Km 13,5 Autoroute Casablanca-Rabat, immatriculée au registre du commerce de Casablanca sous le n°30831, sont convoqués en **ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE**, au siège social de la CTM le,
Lundi 27 Mai 2019 A 10 HEURES

à l'effet de délibérer et statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion du Conseil d'administration sur la situation de la société et la présentation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018 ;
- Rapport des Commissaires aux Comptes sur ledit exercice ;
- Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions visées à l'article 56 de la loi 17-95 ;
- Approbation de ces comptes et conventions ;
- Quitus aux Administrateurs et aux Commissaires aux Comptes ;
- Affectation du résultat de l'exercice ;
- Fixation des jetons annuels de présence à allouer au Conseil d'Administration ;
- Renouvellement du mandat de deux administrateurs ;
- Questions diverses ;
- Pouvoirs à conférer.

Il est à rappeler que les actionnaires peuvent assister à cette Assemblée Générale sur simple justification de leur identité, à condition, soit d'être inscrits sur les registres sociaux cinq (5) jours avant l'Assemblée s'ils sont titulaires d'actions nominatives, soit de produire un certificat attestant le dépôt de leurs actions auprès d'un établissement agréé, s'ils sont titulaires d'actions au porteur.

Les actionnaires réunissant les conditions exigées par l'article 117 de la loi 17-95 du 30 août 1996 relative aux sociétés anonymes telle que complétée et modifiée par les textes subséquents, disposent d'un délai de dix (10) jours à compter de la publication du présent avis, pour demander l'inscription de projet de résolutions à l'ordre du jour de l'assemblée. Leurs demandes doivent parvenir au siège social en recommandé avec accusé de réception.

Les documents requis par la loi sont mis à la disposition des actionnaires au siège social.

Le projet des résolutions qui seront soumis à cette assemblée tel qu'il est arrêté par le Conseil d'administration se présente comme suit :

Le Conseil d'Administration

TEXTE DU PROJET DES RESOLUTIONS

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Conseil d'administration et du rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2018, approuve lesdits comptes et rapports, se soldant par un bénéfice net comptable de **63 518 648,59 Dirhams**.

Elle approuve également les opérations traduites par ces comptes ou résumées dans ces rapports.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, après avoir entendu la lecture de l'extrait du rapport de gestion du Conseil d'administration relatif aux comptes consolidés du Groupe CTM et du rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2018, approuve lesdits comptes et rapports, se soldant par un bénéfice net part du Groupe de **66 227 KDh**.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes, sur les conventions relevant de l'article 56 de la loi du 30 Août 1996, approuve les conclusions dudit rapport et les conventions qui y sont mentionnées.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle donne aux Administrateurs et aux Commissaires aux Comptes quitus de l'exécution de leurs mandats pour l'exercice 2018.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, après avoir pris acte de la proposition du Conseil d'administration, décide d'affecter le bénéfice net comptable de l'exercice comme suit :

Bénéfice net comptable	63 518 648,59	dirhams
Réserve légale (au plafond)	0,00	dirhams
Solde	63 518 648,59	dirhams
Report à nouveau antérieur	28 884 828,75	dirhams
Bénéfice distribuable	92 403 477,34	dirhams
Dividendes	57 620 966,00	dirhams
Reliquat à reporter à nouveau	34 782 511,34	dirhams

L'Assemblée Générale des actionnaires décide de la distribution d'un dividende de 47 Dh par action, réparti entre 35 dirhams au titre de dividendes de l'exercice 2018 et 12 dirhams au titre de dividendes exceptionnels. Ces dividendes seront mis en paiement à partir du **27 septembre 2019** auprès de BMCE BANK.

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle fixe à 1.000.000 Dhs le montant des jetons de présence alloués aux Administrateurs au titre de l'exercice 2019.

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle prend acte de l'arrivée à échéance du mandat de deux Administrateurs Monsieur Jamil SAKOUT et RMA représenté par Monsieur Samir BAALI et décide de le renouveler pour une durée légale et statutaire de six (6) années, soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2024.

HUITIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes, pour accomplir toutes les formalités prescrites par la loi.



COMPAGNIE DE TRANSPORTS AU MAROC - CTM
 Société anonyme au capital de 122.597.800,00 dirhams
 Siège social : Km 13,5 Autoroute Casablanca-Rabat - CASABLANCA
 R.C. Casablanca n°30 831

ETATS DE SYNTHÈSE DES COMPTES SOCIAUX AU 31/12/2018

ETAT DES CHANGEMENTS DE METHODES

AU 31/12/2018		
NATURE DES CHANGEMENTS	JUSTIFICATION DU CHANGEMENT	INFLUENCE SUR LE PATRIMOINE LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS
I. Changements affectant les méthodes comptables fondamentales	NEANT	
II. Changements affectant les règles de présentation	NEANT	

TABLEAU DES DETTES

DETTES	TOTAL	ANALYSE PAR ECHEANCE			AUTRES ANALYSES			
		Plus d'un an	Moins d'un an	Echues et non payées	Montants en devises	Montants vis-à-vis de l'Etat et org.Pub	Montants vis-à-vis des entreprises liées	Montants représentés par effets
DE FINANCEMENT	117 949 471,76	75 630 103,70	42 319 368,06					
* Emprunts obligataires								
* Autres dettes de financement	117 949 471,76	75 630 103,70	42 319 368,06					
DU PASSIF CIRCULANT	188 565 942,89		187 046 529,26	1 519 413,63	6 833 940,84	29 743 611,46	2 581 979,75	14 574 000,00
* Fournisseurs et comptes rattachés	89 347 207,41		89 347 207,41		638 662,51		1 211 364,67	14 574 000,00
* Clients créditeurs, avances et acomptes	921 580,51		591 805,51	329 775,00				
* Personnel-créditeur	24 178 814,79		24 178 814,79					
* Organismes sociaux	9 459 668,05		9 459 668,05			2 168 230,92		
* Etat-créditeur	27 575 380,54		27 575 380,54			27 575 380,54		
* Comptes d'associés-créditeurs	1 189 638,63			1 189 638,63				
* Autres créanciers	12 842 804,90				6 195 278,33			
* Comptes de régularisation - Passif	23 050 848,06		23 050 848,06					1 370 615,00

TABLEAU DES CREANCES

CREANCES	TOTAL	ANALYSE PAR ECHEANCE			AUTRES ANALYSES			
		Plus d'un an	Moins d'un an	Echues et non recouvrées	Montants en devises	Montants sur l'Etat et Org. Publics	Montants sur les entreprises liées	Montants représentés par effets
DE L'ACTIF IMMOBILISE	55 111 753,94	54 796 539,47	51 848,93	263 365,54				
* Prêts immobilisés	324 534,30	9 319,83	51 848,93	263 365,54				
* Autres créances financières	54 787 219,64	54 787 219,64						
DE L'ACTIF CIRCULANT	192 094 181,98	8 613 481,62	163 389 930,24	20 170 770,12	16 287 884,09	140 433 490,14	5 867 022,80	0,00
* Fournisseurs débiteurs, avances et acomptes	2 474 897,21		2 474 897,21					
* Clients et comptes rattachés	157 037 038,82	6 328 516,66	132 322 654,28	18 385 855,88	6 834 338,98	124 026 644,98	5 294 071,55	
* Personnel-débiteur	4 143 141,91	2 284 962,96	1 858 178,95					
* Etat-débiteur	16 406 845,16		16 406 845,16			16 406 845,16		
* Compte d'associés-débiteurs								
* Autres débiteurs	10 884 704,86		9 089 730,62	1 794 974,24	9 453 545,11		572 951,25	
* Comptes de régularisation actif	1 147 564,02		1 147 564,02					

TABLEAU DES SURETES REELLES DONNEES OU RECUES

AU 31/12/2018						
TIERS CREDITEURS OU TIERS DEBITEURS	Montant couvert par la sûreté	Nature (1)	Date et lieu d'inscription	Objet (2) (3)	Valeur comptable nette de la sûreté donnée à la date de clôture	
Sûretés données						
Sûretés reçues	915 000,00	Hypothèque	DIVERS	Membre du personnel	202 773,93	

- (1) - Gage : Hypothèque - Nantissement - Warrant - Autres (à préciser)
 (2) préciser si la sûreté est donnée au profit d'entreprises ou de personnes tierces (sûretés données) (entreprises liées, associés, membres du personnel)
 (3) préciser si la sûreté reçue par l'entreprise provient de personnes tierces autres que le débiteur (sûretés reçues)

ENGAGEMENT FINANCIERS RECUS OU DONNES HORS OPERATIONS DE CREDIT BAIL

ENGAGEMENTS DONNES	Exercice Clos le 31/12/2018	
	Montants Exercice	Montants Exercice Précédent
* Avals et cautions	2 184 127,65	2 189 497,65
* engagements en matière de pensions de retraites et obligations similaires		
* autres engagements donnés		
TOTAL (1)	2 184 127,65	2 189 497,65
(1) Dont engagements à l'égard d'entreprises liées.....		

ENGAGEMENTS RECUS	Exercice Clos le 31/12/2018	
	Montants Exercice	Montants Exercice Précédent
* Avals et cautions	23 828 548,32	14 597 824,32
* Autres engagements reçus		
TOTAL	23 828 548,32	14 597 824,32

RESUME DU RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

37, Bd Abdelatif Ben Kaddour
 20 050 Casablanca
 Maroc

47, rue Allal Ben Abdellah
 20 000 Casablanca,
 Maroc

Aux actionnaires de la société
Compagnie de Transports au Maroc « C.T.M. » S.A.
 Km 13,5, Autoroute Casablanca-Rabat - Sidi Bernoussi
 Casablanca

RESUME DU RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES EXERCICE DU 1^{er} JANVIER AU 31 DECEMBRE 2018

Conformément à la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale du 13 juin 2017, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2018.

Nous avons effectué l'audit des états de synthèse ci-joints de la Compagnie de Transports au Maroc « C.T.M. » S.A, comprenant le bilan, le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion, le tableau de financement et l'état des informations complémentaires (ETIC), relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018. Ces états de synthèse font ressortir un montant de capitaux propres et assimilés de MAD 338.022.840,49 dont un bénéfice net de MAD 63.518.648,59.

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états de synthèse, conformément au référentiel comptable admis au Maroc.

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états de synthèse sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre mission selon les normes de la profession au Maroc et compte tenu des dispositions légales et réglementaires en vigueur.

Nous certifions que les états de synthèse, cités au deuxième paragraphe ci-dessus, sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Compagnie de Transports au Maroc « C.T.M. » S.A. au 31 décembre 2018, conformément au référentiel comptable admis au Maroc.

Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et nous nous sommes assurés notamment de la sincérité et de la concordance des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration destiné aux actionnaires avec les états de synthèse de la société.

Casablanca, le 19 avril 2019

Les Commissaires aux Comptes

ERNST & YOUNG
 Hicham DIOURI
 Associé

FIDAROC GRANT THORNTON
 Faïçal MEKOUAR
 Associé